



LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Comité Directeur du 4 mars 2018

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté se tiendront **le 4 mars 2018** lors du Comité Directeur de la Ligue au siège : 9 avenue Aristide Briand - 39100 DOLE.

Postes à pourvoir :

- Commission Motocross 12 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Vitesse - Rallyes Routiers - Courses sur piste - Tourisme.... 12 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Trial 6 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Enduro & Endurance TT 12 dont 1 Président et 1 Vice-Président

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception soit avant le 17 février 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;
- Ne pas faire l'objet de mesures pouvant générer une inéligibilité ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Ligue, les membres des commissions sont élus par le Comité Directeur de la Ligue.

Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, les commissions seront composées à parité entre les membres issus de la Ligue Motocycliste Bourgogne et les membres issus de la Ligue Motocycliste Franche-Comté.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante :

9 avenue Aristide Briand 39100 DOLE



LIGUE MOTOCYCLISTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ Comité Directeur du 4 mars 2018

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission Motocross 12 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Vitesse - Rallyes Routiers - Courses sur piste - Tourisme.... 12 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Trial 6 dont 1 Président et 1 Vice-Président
- Commission Enduro & Endurance TT 12 dont 1 Président et 1 Vice-

Président Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence : | | Club : Dépt : |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- Commission Motocross
- Commission Vitesse - Rallyes Routiers - Courses sur piste - Tourisme
- Commission Trial
- Commission Enduro & Endurance TT

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : le

Signature du ou (la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 17 février 2018, le cachet de la poste faisant foi.